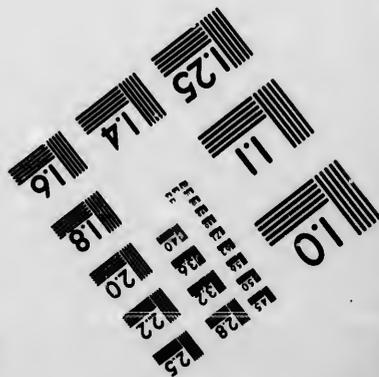
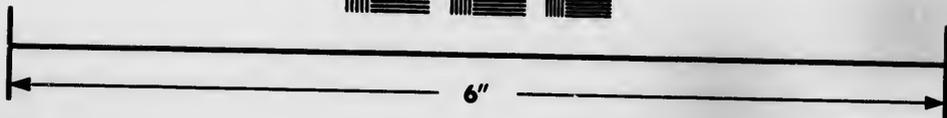
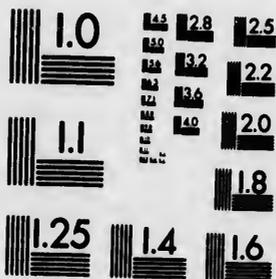


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

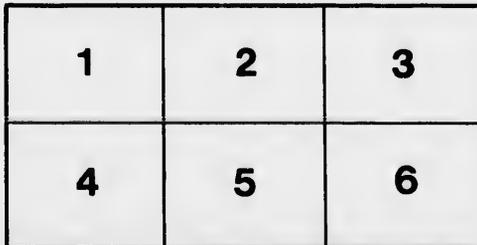
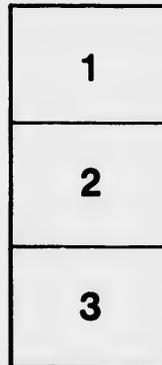
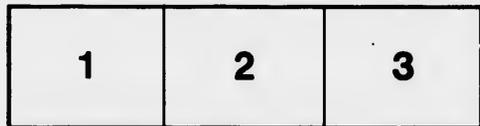
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

u'il
cet
de vue
e
tion
és



32x

845.89

D 463 d.

AVEC MES COMPLIMENTS

Desmarais

M. P. P.

DISCOURS
DE
M. DESMARAIS

DÉPUTÉ DE ST-HYACINTHE

SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Séance du 7 ^{Sept} ~~juin~~ 1890.

M. L'ORATEUR,

Permettez-moi d'abord de remercier les membres de cette Chambre de cet accueil. Ce n'est pas à ma personne qu'il s'adresse, je le sais, c'est au député qui, par un usage constitutionnel est chargé aujourd'hui, comme chaque année, à la rentrée des Chambres, de proposer l'adresse en réponse au discours du trône, et à qui incombe, quelque jeune, quelque inexpérimenté qu'il puisse être, la lourde tâche de rappeler à la Législature la grandeur de ses fonctions, l'étendue de ses pouvoirs, l'autorité souveraine de ses actes, le droit qui lui appartient de courber sous la même loi le puissant et le faible, le riche et le pauvre ; en même temps que de rappeler à ses collègues que si grande que soit la dignité de leurs fonctions, plus grandes sont les obligations qu'elles imposent, et qu'ils doivent être encore plus esclaves de leur devoir qu'enorgueillis de la position qu'ils doivent à la confiance de leurs concitoyens. Il est donc bien utile et même nécessaire à qui, pour la première fois, remplit cette mission, de rencontrer, dès l'abord, cet encouragement qui semble dire : Nous savons à peine qui vous êtes, mais vous avez de la bonne volonté ; nous vous accueillons avec une bienveillante sympathie : remplissez votre tâche le moins mal possible, puis comptez sur notre indulgence.

Ceci me rassure quelque peu, et j'ai besoin de l'être, pour que l'honneur qui m'est conféré ne devienne pas un fardeau au-dessus de mes forces.

M. l'Orateur, celui qui n'a pas vu le fonctionnement intérieur de la vie parlementaire ne peut se faire une idée de l'impression que l'on éprouve quand, pour la première fois de sa vie, on se lève pour prendre la parole devant une assemblée. Pendant des années le nouveau député, peut-être, s'est occupé de politique. Ses opinions ont pris peu à peu, grâce à l'écrit aux autres, une forme arrêtée. Il a peut-être parlé souvent avec plus ou moins de succès, devant un bon nombre d'auditeurs. Il a peut-être reçu critiques

56833

acribes et éloges bienveillants. Il peut être habitué aux luttes du Forum ; mais quand le moment est venu pour lui de se lever et de parler, non plus en simple lutteur irresponsable, non plus à la foule passionnée, non plus seulement dans le but de demander à des électeurs d'avoir foi en ses opinions, mais à d'habiles, éloquents et instruits collègues chargés, comme lui, de la lourde responsabilité de représentants de la nation ; il faudrait qu'il fût plus qu'un mortel pour ne pas ressentir quelque chose comme de l'effroi ! Ce sont deux choses bien différentes que d'exprimer une vérité et de monter sur un piédestal pour proclamer qu'on représente cette vérité ! Et je vous avoue que plus que jamais auparavant, je ressens la vérité de cette parole du plus grand des orateurs romains, " Quel est celui qui au moment de parler en public n'a pas senti ses cheveux se raidir et ses extrémités se glacer ? " D'autant plus que je comprends ce à quoi m'oblige l'immense honneur d'avoir été choisi pour représenter la division électorale de Saint-Hyacinthe, qui s'enorgueillit, avec raison, d'avoir fourni à la patrie des hommes distingués et d'avoir été représentée, dans nos Législatures, par des hommes remarquables parmi les plus remarquables dont s'honore le pays. Et, mon embarras est plus facile à comprendre quand je me rappelle que j'ai à répondre à de semblables traditions, et quand on se rappelle que j'ai recueilli la succession des Sicotte, des Kierkowski, des Bachand, des Delorme, des Bernier, et des Mercier, *the last but not the least*.

Ici, M. l'Orateur, vous me permettez de m'attarder un instant, pour exprimer, au nom de mes mandataires, les sentiments de regret bien légitimes qu'ils ont ressentis lorsque leur ancien député leur a demandé, comme faveur spéciale, de le laisser partir et qu'il leur a fallu se séparer de celui qui les représentait depuis dix ans avec un éclat qui leur faisait tant d'honneur. Je dis sentiments de regret bien légitimes ; et vous admettez avec moi qu'il ne pouvait guère en être autrement. Depuis vingt-huit ans qu'il était des leurs. Il l'avait vu, pour ainsi dire, au pied de l'échelle : ils l'ont vu grandir, et par leur confiance et leur appui, ils avaient contribué à son élévation. Il leur semblait qu'ils étaient pour quelque chose dans l'immense succès de leur député qui était reconnu comme le premier, parmi les plus grands hommes politiques de notre province. Ils ont, cependant, compris la force de ses raisons, et ils se sont résignés. Mais, bien qu'ils aient élu un autre député, il leur semble encore que l'honorable premier ministre n'a pas cessé de les représenter. Ils conservent orgueilleusement son souvenir et ils lui restent attachés. Et, bien que j'éprouverais une douce fierté et un légitime orgueil, si je pouvais croire qu'on m'ait personnellement jugé digne de remplir une position précédemment occupée par un tel homme, je dois à la vérité de dire que, si j'ai été choisi par les électeurs de Saint-Hyacinthe, comme son successeur, c'est, en grande partie, dû à leur sympathie pour leur ancien député à qui ils ont cru être agréables en cela ; car ils savaient qu'ils y a plus de 14 ans au début de ma carrière, j'avais trouvé, auprès de lui, un ami bienveillant qui a été le soutien et l'honneur de ma jeunesse, et ils espéraient qu'ayant été le témoin respectueux et familier de cette existence laborieuse, je pourrais être un lien entre eux et lui. Et cette pensée, avec les souvenirs qu'elle fait revivre en ce moment à ma mémoire, mêlés aux rêves, aux espérances et aux épreuves de mon jeune âge, a été ma seule consolation à dissiper mon émotion.

Maintenant, M. l'Orateur, avant d'entrer dans l'examen des questions importantes contenues dans le discours, du trois, je me sera permis de faire ma profession

B. O. P.
NO 4300

de foi politique, qui est, en même temps celle du grand nombre en cette province, et qui servira à faire comprendre la ligne de conduite que j'entends suivre dans la carrière politique. Je crois qu'il vaut mieux pour tous, qu'il n'y ait aucune ambiguïté là-dessus. Je suis libéral et libéral convaincu, comme le savent ceux des membres de cette Chambre de qui j'ai l'honneur d'être connu ; c'est-à-dire que je demande que tous soient assimilés au point de vue du droit, en tout et sans aucune réserve, à tous les autres citoyens, parce que la loi et la liberté, toujours impartiales ne distribuent pas inégalement les notes rigoureux de leur exacte justice. Je suis, comme la plupart d'entre vous, partisan de ces principes proclamés à la face du monde moderne : je crois que tous les hommes naissent et meurent libres et égaux ; et je suis partisan des libertés civiles et politiques qui forment la base de notre système constitutionnel et qui sont admises par tous en ce pays. En effet, tous, nous savons que les libertés politiques consistent dans la faculté qu'a tout citoyen de concourir, soit par lui-même ou par ses représentants, à la formation de la loi ; que les libertés civiles consistent dans cette faculté qu'a tout citoyen de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi. Ces deux espèces de libertés sont inséparables. On ne peut mettre les libertés civiles en danger, sans y mettre également les libertés politiques. On sent, en effet, que si le pouvoir destiné à protéger les libertés civiles faisait défaut, le peuple, esclave par sa constitution civile, serait bientôt sans force pour défendre ses libertés politiques.

Quand je dis que tous les hommes sont égaux, j'entends, par là, que tous les hommes naissent avec le même titre à une part de tous les droits essentiels du citoyen libre. Lorsque l'homme demande plus que cela, il empiète sur le droit des autres. Lorsqu'il se contente de moins, il consent à être volé ; et, ce qui revient à chacun est décidé par la majorité qui doit être, nécessairement, libre, ainsi que chaque homme, pour qu'elle donne librement son opinion basée sur sa conviction sincère,

Mais me direz-vous, M. l'Orateur, il n'y a rien de nouveau dans la doctrine que vous énoncez ! Je le sais et, j'oserais même dire qu'elle est celle de tous les membres de cette Chambre. En effet, qu'est-ce qui nous sépare des autres, mes amis libéraux et moi ? Ce mot : libéral ! Mais beaucoup le sont même quand ils croient ne pas l'être. Qu'est-ce qui nous rapproche, au contraire ? A peu près tout. Comme nous, ils aiment notre pays. Comme nous, ils aiment le peuple, et tous s'efforcent de lui être utile. Comme nous, ils aiment la liberté, la liberté de la presse, de la parole ; comme nous, ils haïssent la servitude. Il est vrai que, pendant un certain temps, invoquant des opinions personnelles et individuelles, on a exploité la question religieuse. On a feint de croire dans certains quartiers, et on a fait croire que les libéraux étaient les ennemis de la religion, mais aujourd'hui il est reconnu qu'on peut être excellent catholique et bon libéral en politique. Et les distinctions dont le chef du gouvernement actuel a été l'objet de la part du chef auguste de la chrétienté en est l'affirmation solennelle. Oui, les libéraux de ce pays respectent sincèrement la religion et, tout ce qu'ils demandent, c'est qu'elle ne se laisse pas accaparer par une politique rétrograde qui la détourne de son usage et de son véritable but, pour en faire une arme contre le progrès. Ce que tous, nous ambitionnons, c'est de voir notre chère patrie, calme et prospère, travailler en paix à son développement. Or, rien ne peut l'aider davantage que le ralliement de tous les gens de cœur qui n'ont qu'à lui apporter le concours de leur intelligence, de leur travail et de leur dévouement.

Aussi, je ne vous dirai pas qu'on ne peut trouver le salut qu'avec les libéraux, non plus, que je croirais quelqu'un qui ne me le dirait possible qu'avec les conservateurs. Si nous nous trouvions jetés tout-à-coup dans un grand péril de n'importe quel ordre, j'ai la conviction que, d'une manière ou de l'autre, nous nous arrangerions tous, ou presque tous, pour sauver la patrie, libéraux ou conservateurs, pour le bien commun. Oni nous la sauverions! Y a-t-il, parmi nous, un seul homme qui ne sacrifierait pas ses préférences personnelles au sujet d'une question de politique locale, plutôt que de voir le pays reculer et rétrograder? Y aurait-il un homme assez lâche pour avoir peur de changer d'opinion, s'il s'agissait de la prospérité de son pays? Non. Nous voulons voir, nous les élus dans le Parlement, nos amis au pouvoir aussi longtemps qu'ils y sont utiles, mais si la question se pose entre le bien public et les intérêts politiques et personnels, j'estime qu'il devra y avoir assez de patriotisme dans la moyenne des libéraux et des conservateurs pour ne pas hésiter. Nous saurions sauver le pays. Nous l'avons déjà fait. Dans un moment de danger les libéraux et les conservateurs se sont donné la main et ont formé une alliance dans l'intérêt de la patrie. Dans les rangs des deux partis, des hommes véritablement dévoués, véritablement indépendants, se sont ralliés sous un étendard commun; et les hommes qui ont fait ces choses, libéraux et conservateurs, formant ensemble un nouveau parti, un des plus remarquables qu'ait vus le pays, se sont donné un nom: LE PARTI NATIONAL. Et, jamais personne n'oubliera le rôle qu'il aura joué dans l'histoire politique de notre pays; dans cette grande lutte pour la liberté, l'honneur, la vérité, la justice et la défense de l'opprimé contre l'oppressur, du faible contre le fort.

Et son rôle n'est pas fini; s'il veut le remplir jusqu'au bout il lui faut rester fidèle au programme qu'il s'est tracé, à la tâche qu'il s'est imposée, au but qu'il s'est donné. Car, à aucune autre époque de notre histoire, peut-être, nous devons réaliser l'indispensable nécessité de la réunion de tous les cœurs, de toutes les intelligences; dans le travail et la lutte qui doivent nous assurer notre place dans le jeu de la constitution qui nous régit. Elle est compromise cette place. Il existe encore du danger. Dans certains coins du pays, des esprits, étroits et malades, ont voulu, au moyen du souffle du fanatisme, allumer le brandon de discorde. Je n'entrerais pas dans les détails, mais, je le répète, le parti national, composé des libéraux et des conservateurs, qui se sont tendu la main dans le but que j'ai déjà indiqué, continuera, j'en suis convaincu, à faire respecter notre province, à protéger les droits de tous et à défendre nos libertés; et tous les libéraux et conservateurs, unis dans cette occasion solennelle, nous l'appuierons, dans l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, fidèlement et sincèrement, s'il remplit dans l'avenir comme il l'a fait dans les quatre dernières années, le programme dont je viens de parler et s'il ne faillit pas devant sa patriotique mission. Et je crois que c'est le sentiment de l'électorat. Les dernières élections en sont l'expression.

Maintenant, M. l'Orateur, j'arrive à l'examen de quelques-unes des questions qui sont mentionnées dans le discours du trône. La plupart d'entre elles ne sont pas nouvelles. Elles ont été discutées à maintes reprises devant cette Chambre et devant le pays. C'est pour ainsi dire la continuation de la politique du gouvernement actuel, qui n'a pas peur de travailler à la prospérité de la province, qui ne craint pas les grandes entreprises afin de donner de l'essor à l'activité de cette province.

En jetant les yeux sur le discours du trône, je n'ai que l'embarras du choix. Les questions sont nombreuses, et la difficulté est de pouvoir les traiter suivant leur mérite et leur importance. Et pour les traiter d'une manière convenable il faudrait beaucoup plus de temps que j'en ai et une autre voix que la mienne. Cependant, je me permettrai d'examiner quelques-uns des points les plus saillants de ce discours. Son Honneur nous dit dès le début :

“ En ouvrant officiellement, au nom de Sa Majesté, la première session de la septième Législature de cette province, je crois devoir vous offrir à tous la plus cordiale bienvenue, et vous féliciter, en même temps de l'ordre remarquable qui n'a cessé de régner pendant les dernières élections générales.”

En effet, M. l'Orateur, on ne voit plus de ces désordres qui, autrefois, marquaient les grandes luttes électorales. On se rappelle ces luttes qui étaient pour ainsi dire des luttes corps à corps, on se rappelle que c'était souvent celui qui savait le mieux manier le bâton et, quelque fois le revolver, qui réussissait mieux dans les élections. A un moment donné, ceux qui avaient à diriger la législation n'ont pas hésité à réformer la loi électorale, à donner le scrutin secret et à décider qu'à l'avenir toutes les élections se feraient le même jour. A cette époque on blâmait les libéraux de demander le scrutin secret. Cette loi avait pour adversaires, non seulement les conservateurs, mais même quelques personnes dans les rangs des libéraux. Il s'est trouvé des hommes qui prétendaient que cette loi était destinée à nuire et que certaines influences pourraient agir avec plus de force au moyen de cette loi. Les libéraux ne se sont pas laissé arrêter par ces remarques, parce qu'ils croyaient que la loi était propre à favoriser le faible, à protéger celui qui avait besoin de l'être, et la loi électorale a été reformée. Et voilà pourquoi aujourd'hui le chef de l'Etat en cette province peut nous féliciter de l'ordre remarquable qui a régné pendant les élections. Et, je crois que tous, nous devons nous en réjouir. Puisqu'en effet, nous pouvons prétendre aujourd'hui, avec raison, que le résultat des élections est l'expression véritable de la volonté populaire.

Un autre point qui vient ensuite est celui qui a rapport à la conversion de la dette. Cette question est déjà venue à plusieurs reprises devant cette Chambre, et, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la discuter longuement mais on me permettra, sans doute, d'attirer de nouveau l'attention de cette Chambre sur l'importance de cette question. Je sais, pour avoir lu les débats de cette Chambre et, pour avoir entendu discuter cette question devant le public, qu'on a prétendu qu'une conversion de dette était immorale, qu'elle était de nature à nuire au crédit du pays. Je crois que ceux qui parlaient ainsi le faisaient purement et simplement pour la nécessité du moment, car tous ceux qui ont bien voulu ouvrir un livre d'économie politique, qui ont bien voulu ouvrir les statuts de la plupart des grands pays de l'Europe et ceux même des Etats-Unis ont pu constater que depuis un grand nombre d'années, la chose a été pratiquée à peu près partout. Ils auraient découvert que c'était reconnu par les économistes politiques comme une pratique honnête et saine, au point de vue de l'économie. Car, en effet que fait-on par une conversion de dette ? On a emprunté de l'argent et, au moment de l'emprunt, nous avons payé l'intérêt au cours du marché de l'époque, et, même à ce moment-là, le prêteur a profité des circonstances pour obtenir une diminution sur le capital qu'il nous fournissait. Les conditions monétaires, les affaires commerciales ne sont plus les mêmes.

Des fluctuations de toutes espèces se produisent. La valeur de l'or en reçoit le contre-coup et diminue. N'est-il pas juste, n'est-il pas raisonnable, n'est-il pas même absolument nécessaire pour un pays gouverné par des hommes comprenant leur devoir, de chercher à bénéficier des avantages qui s'offrent à lui ? Je crois M. l'Orateur, que c'est en effet la ligne de conduite qui va être suivie. On va aller trouver les porteurs de débetures et on va leur dire : Voulez-vous accepter votre capital, ou bien accepter de nouvelles débetures à un intérêt moindre ? Ils ont le droit d'accepter les débetures au prix de l'intérêt actuellement en cours, ou bien ils ont le droit d'être remboursés à 100 cents dans la piastre. Je crois que tous les intérêts sont sauvegardés de cette manière.

Nous avons un pays superbe, un pays immense, plus grand que la plupart des pays de l'Europe. M. l'Orateur, si ces bois, ces montagnes superbes et leurs cimes altières et ces fleuves géants, ces forêts vierges où les essences de toute nature se trouvent, ne sont pas exploités, est-ce que tout cela sera bien utile ?

Pour les exploiter, pour en retirer tout le profit et tous les avantages possibles, il faut nécessairement posséder les capitaux nécessaires ; il faut nécessairement trouver les moyens de communication qu'exige l'exploitation de nos terres. Il faut nécessairement construire des chemins de fer pour permettre de transporter les produits des fermes qui surgiront sur les divers points de notre territoire, vers les marchés où ils pourront donner des profits à leurs propriétaires.

Sans vouloir déprécier notre province, jetons un coup d'œil sur les Etats-Unis. Qu'y voyons-nous ? Nous y voyons une colonie qui a été fondée à peu près vers le même temps que la nôtre. Nous voyons un pays qui a commencé à grandir à peu près vers la même époque que le nôtre. Eh ! bien, regardons aujourd'hui et comparons. L'un à 65,000,000 d'habitants ; l'autre, pour parler du Canada tout entier, en a 5,000,000. L'un à des villes qui font sa gloire et son orgueil ; qui peuvent rivaliser avec les plus grandes villes du monde : Londres, Paris, Berlin et une foule d'autres. Ses campagnes sont défrichées dans la plus grande partie de son territoire. Partout, ce territoire est sillonné de vastes réseaux de chemins de fer. Partout l'activité la plus grande règne, et partout la prospérité rayonne. Dans le nôtre, on fait du sentiment ! Nous savons parler de ce beau pays, de ce sol que nous aimons ! Mais qu'avons-nous fait ? Nous n'avons toujours pas réussi à en faire ce que nos voisins ont fait de leur. Pourquoi ? Parce que nous nous laissons aveugler par les préjugés et engourdir par l'apathie ! Parce que nous n'avons pas assez d'esprit d'entreprise ? Parce que nous suivons toujours les vieilles routines ! C'est pourquoi nous n'avancions pas dans la voie du progrès. Mais, aujourd'hui, un gouvernement, comprenant ce qu'il faut faire pour l'avancement du pays, a pris les rênes du pouvoir et veut pousser activement le développement de nos ressources. La conversion de la dette est une des choses qui peut nous aider à obtenir ce que nous avons en vue, puisque, en effet, en convertissant la dette publique de cette province ; nous diminuons le taux d'intérêt que nous avons à payer, et, en diminuant l'intérêt que nous avons à payer, cela diminue nos dépenses annuelles ; cela nous permet de nous procurer de nouveaux capitaux pour augmenter le capital national ; c'est-à-dire, développer nos ressources. Cette conversion peut produire, suivant les circonstances, un montant plus ou moins élevé. Les propositions confidentielles dont nous parle le discours du trône, n'étant pas connues, nous ne pouvons pas de suite déterminer d'une

manière précise la diminution que pourrait amener dans notre budget annuel la conversion de la dette, mais il est bien permis de faire une supposition basée sur ce qui s'est passé ailleurs. La plupart de nos emprunts sont faits en moyenne au taux de 5 par cent d'intérêt annuel. Nous payons environ un million d'intérêts chaque année. Si au lieu de 5 par cent nous pouvions emprunter à 3½ ou 4, l'économie serait considérable; disons, de 120 à 150 mille piastres par année. Cette simple transaction aurait pour résultat de dégrever notre budget annuel d'autant. Ceci nous permettrait de nous procurer les capitaux nécessaires pour faire les immenses travaux dont notre pays a un absolu besoin.

Dans le paragraphe suivant, Son Honneur a énuméré les montants considérables qu'il nous faut pour rencontrer les obligations existantes. Ces obligations ont été contractées avec l'approbation de cette Chambre, et ceci m'amène à attirer votre attention sur la partie où il est dit que l'emprunt autorisé en 1887 n'a pas suffi à rencontrer toutes les obligations de la dette flottante d'alors et les nouveaux subsides de chemins de fer votés en 1888.

M. l'Orateur, je ne permettrai d'exprimer un regret à propos de cette déclaration. Je me permettrai même de faire un reproche; c'est celui-ci: Je crois que le gouvernement a eu tort, en 1887, de ne pas faire l'emprunt qu'il fallait faire. Si je regarde le Statut qui a été passé en 1887, je vois qu'il aurait fallu plus de 7 millions. Je ne m'explique pas cette crainte, cette hésitation qui a empêché le gouvernement de demander au patriotisme de cette Chambre, au patriotisme du pays, les sommes qu'il fallait pour rencontrer ces obligations. Au lieu d'emprunter ce qu'il fallait en 1887, on n'a emprunté que la moitié. Je crois que c'est un mauvais principe, en économie politique, de faire de petits emprunts, des emprunts à la petite semaine, pour ainsi dire, comme la chose se faisait dans le passé, lorsque les obligations exigent un montant plus considérable.

Je suis convaincu que personne ne niera que les choses pour lesquelles on mentionne la nécessité d'un emprunt sont utiles, qu'elles sont nécessaires, car je vois qu'il a fallu de l'argent pour payer le règlement des biens des Jésuites. Cette Chambre a voté ce règlement à l'unanimité, et certe elle avait raison, car il était temps que cette question fût réglée et la province en a éprouvé de la satisfaction. Pour cela il fallait un demi million, et il faut nécessairement trouver l'argent pour remplacer celui qui a été consacré à ce paiement.

Maintenant, si je passe aux subsides des chemins de fer. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Statuts et sur les délibérations de cette Chambre, pour voir que depuis de longues années, la politique suivie par nos Législatures est une politique d'encouragement aux chemins de fer. Cette politique mérite l'approbation puisqu'elle est destinée à développer nos ressources et à faciliter les communications entre les différentes parties exploitables de notre pays. Si l'électorat approuve ces dépenses, nous devons prendre les mesures nécessaires pour rencontrer les subsides. On a voté des subsides considérables, nous devons naturellement nous demander comment nous les paierons. Je n'ai pas d'expérience sur la manière dont on envisage la question dans une Chambre, mais il me semble qu'on doit faire là comme nous faisons dans les affaires particulières. Si nous achetons un objet quelconque à un prix considérable, ou si nous entreprenons une construction considérable, c'est que nous savons que notre budget annuel est suffisant. Mais s'il est à peine équilibré, on doit prévoir qu'il faudra nécessairement contracter certains

emprunts et prendre les mesures pour rencontrer les intérêts. On a voté des subsides considérables et nous sommes appelés à les payer. Il faut maintenant trouver les fonds nécessaires pour cela.

Maintenant, un autre point : C'est la construction des ponts en fer. C'est encore une chose qui a été approuvée par tout le pays. Le nombre considérable de demandes venant de tous les points de la province démontre que c'est une mesure excessivement populaire. Cette mesure est non seulement utile, mais elle est nécessaire. En effet, il suffit de parcourir un peu la province pour se convaincre de la nécessité de faire disparaître les obstacles formés par les grands cours d'eau qui sillonnent le pays.

Maintenant, outre le règlement de l'affaire des biens des Jésuites et les subsides aux chemins de fer, il faut nécessairement trouver l'argent pour rencontrer :—les montants légitimement dus sur les réclamations en rapport avec la construction du palais législatif et du palais de justice, à Québec ;—les sommes nécessaires aux travaux déjà autorisés, de la construction d'une prison et de l'agrandissement du palais de justice à Montréal ;—à la construction de voûtes à l'épreuve du feu, et aux grosses réparations devenues urgentes dans les palais de justice des districts ruraux.

Bien souvent des intérêts considérables, la fortune même des familles dépendent des documents qui sont confiés à la garde de ces palais de justice, et des incendies assez fréquents peuvent détruire ces documents précieux et importants. Il est nécessaire de les mettre à l'abri des accidents de toute nature.

On nous parle aussi de la construction de nouveaux palais de justice dans deux comtés importants : ceux d'Ottawa et de Pontiac. Ces comtés se développent avec une grande rapidité. La population y augmente considérablement chaque année. Les besoins des justiciables sont assez pressants, et je ne vois pas pourquoi on refuserait d'accorder à ces comtés ce que les plus vieux comtés ont obtenu. D'ailleurs, le principe en a déjà été admis par la Législature précédente et ce n'est que pour exécuter sa volonté qu'on construira ces nouveaux palais de justice.

Quant aux nouveaux subsides des chemins de fer, les raisons qui sont données dans le discours du trône sont suffisantes. Il y a de ces chemins de fer qui sont commencés. Il y en a d'autres qui sont des lignes destinées à donner à ceux déjà construits une plus grande utilité et à leur faire fournir une plus grande somme de revenus. Dans l'intérêt de la province, il faut compléter ces travaux. On ne peut pas s'arrêter : il faut aller jusqu'au bout, dans cette œuvre importante qui a été entreprise par les Législatures précédentes.

À présent, quand à l'argent qui a été dépensé et qu'on est appelé à dépenser pour les écoles gratuites du soir ; ceux qui ont entendu, dans les sessions précédentes, les remarques faites des deux côtés de cette Chambre et l'approbation donnée à cette mesure sur tous les points du pays, et ceux qui ont été témoins du nombre considérable de personnes qui ont prouvé qu'elles avaient réellement besoin de l'instruction qui se donnait là, ne peuvent désapprouver maintenant les sacrifices qui ont été faits. Ils ne peuvent refuser de continuer à en faire dans l'avenir. Je ne veux pas répéter des banalités en parlant de la nécessité de l'instruction ; je ne ferais pas autre chose que prouver que la lumière nous éclaire. Car, sans instruction, que sont les peuples aujourd'hui ? Sans instruction que sont les individus ? Pour jouer un rôle dans la société, pour être quelque

chose au milieu des siens, il faut posséder les connaissances convenables à la classe à laquelle on appartient. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point-là.

Comme conséquence de notre système d'éducation, notre population s'est portée plus que jamais vers nos écoles normales. Ces anciennes écoles deviennent trop étroites. Le nombre d'enfants est plus considérable. Ces vieux édifices qui durent depuis des temps immémoriaux deviennent insuffisants, et les règles de l'hygiène moderne nous ont appris qu'il fallait un espace plus considérable pour que la santé de nos enfants, de ceux qui sont appelés à jouer plus tard un rôle dans la vie, ne soit pas affectée dès leur enfance. C'est pour cela que l'École Normale, à Québec, et les écoles Jacques-Cartier et McGill, à Montréal, sont devenues insuffisantes.

Maintenant, il est question d'une autre chose qui n'est pas nouvelle : c'est la question d'un pont entre les deux rives du Saint-Laurent, à Québec. A la dernière session, une loi a été passée exprimant l'espoir que ce pont sera construit quand la corporation de Québec et le gouvernement fédéral feront leur part. Moi aussi, je suis convaincu ; et tous les membres de cette Chambre désirent et espèrent que cette construction se fera. Car ce pont est devenu une nécessité. Depuis quelques années Québec s'est entouré de chemin de fer, et à l'heure qu'il est, il y a sept chemins de fer aboutissant près de Québec. Il y en a sur la rive nord, il y en a d'autres sur la rive sud. Il est devenu nécessaire qu'une communication soit donnée pour qu'à toute saison de l'année ces chemins de fer puissent se raccorder les uns avec les autres d'une manière utile et avantageuse. Je suis convaincu que la corporation de Québec fera son devoir, car les citoyens de Québec sont trop patriotes et sont trop bien disposés à faire progresser leur ville pour reculer devant un sacrifice qui est de nature à lui assurer une prospérité considérable. Le gouvernement fédéral ne devrait pas reculer. Il a des ressources énormes, des revenus considérables, et ces revenus sont pris dans notre province comme dans les autres provinces, je dis, comme dans les autres provinces mais ce ne sont pas toutes les provinces, car, à part Ontario, notre province fournit plus que les autres provinces de la Confédération au revenu du Dominion. Nous fournissons un énorme contingent au gouvernement fédéral et nous avons le droit d'espérer que le gouvernement fédéral fera sa part. Il ne peut hésiter à donner les subsides requis pour faire construire le pont. Peut-il hésiter ? Dans le passé le gouvernement du Canada n'a pas hésité à donner au Grand-Tronc les fonds nécessaires pour bâtir le pont Victoria. Le gouvernement n'a pas hésité encore dernièrement à donner au Pacifique les subsides nécessaires pour construire le pont de Lachine. Personne ne niera que ces ponts ne soient d'une utilité considérable. Mais ces ponts ont été construits avec l'argent de cette province comme avec celui des autres provinces. Il ne devra donc pas reculer devant l'obligation d'accorder à cette partie-ci de la province ce qu'il a si généreusement accordé à l'autre partie. S'il m'est permis de faire allusion aux rumeurs qui ont circulé et que les journaux ont répétées, le gouvernement fédéral ne me paraîtrait pas disposé à remplir son devoir. Je suis représentant de l'un des comtés du district politique de Montréal ; mais je ne suis pas le partisan d'une politique de clocher. Et je ne me demanderai pas si c'est d'une partie de la province ou de l'autre que le gouvernement ou mes compatriotes, par la voix de leur député autorisé, viennent devant cette Chambre demander des entreprises, des améliorations utiles et nécessaires au progrès du pays. Je ne me demanderai pas si ceux qui avoient immédiatement la construction d'une entreprise utile vont en bénéficier plus que ceux

qui en sont éloignés. Il me suffira de comprendre qu'il est dans l'intérêt public de le faire. Ma manière de voir est que, si une partie de la province est prospère et s'enrichit, l'autre partie ne saurait en souffrir. Si un membre du corps humain s'affaiblit, est brisé par un accident ou autrement, le reste du corps en souffre, et il en est de même pour un pays. La prospérité dans une partie du pays rejaille nécessairement sur l'autre partie.

Et M. l'Orateur, je suis tellement convaincu de l'importance pour la province toute entière des résultats immenses que pourrait apporter la construction de ce pont de Québec, que je dis : En supposant que le gouvernement fédéral ne ferait pas son devoir, la Législature de Québec devrait entreprendre la construction de ce pont, quand même elle serait seule à le faire !

Une autre entreprise, non moins nécessaire, est l'empierrement des chemins dans les campagnes. Cette question est déjà venue devant la Législature précédente, mais pour nous, les nouveaux députés, il est de notre devoir de faire connaître notre manière de voir sur cette question. Je suis convaincu que l'empierrement des chemins est devenue chose absolument nécessaire. On a construit des chemins de fer. On va en construire encore. Ces chemins de fer sont séparés par des zones assez considérables. Si on veut que les chemins de fer aient leur pleine utilité, si on veut que la classe agricole et les manufactures qui se trouvent dans les points isolés du pays, si on veut que le commerce en général bénéficie des communications faciles, il faut leur rendre facile le moyen de se rendre aux stations de chemins de fer.

Il y a des cultivateurs qui se trouvent à dix, douze milles d'une station de chemin de fer. Lorsque les chemins sont impraticables, à cause des mauvaises saisons, ces cultivateurs se trouvent empêchés de bénéficier des dépenses que nous avons faites pour la constructions de ces chemins de fer. Nous devons faciliter l'accès aux chemins de fer et nous le ferons en créant de ces routes qui seront l'honneur de la province et qui augmenteront sa prospérité.

Relativement à l'abolition des péages sur les ponts et les barrières, ceci nécessitera des mesures toutes spéciales. Ce sont des privilèges établis depuis des années, et la Législature ne pourrait les faire disparaître sans indemnité. Il y a des droits acquis que la Législature devra respecter. Ceci amènera une dépense considérable, mais je suis convaincu qu'il n'y aura pas une voix discordante quand des mesures seront amenées devant cette Chambre pour prendre les moyens de faire disparaître ces péages sur les ponts et les barrières. S'il m'était permis de citer l'opinion d'un homme politique qu'un certain nombre de mes collègues de cette Chambre reconnaissent comme la voix d'un homme autorisé, je rappellerais qu'il y a à peu près trois semaines, St-Hyacinthe donnait l'hospitalité publique à sir Hector Langevin. En réponse à l'adresse présentée par les citoyens, sir Hector disait que St-Hyacinthe marchait dans la voie du progrès mais qu'il y avait un obstacle au développement de ses ressources ; c'était l'obstacle qui fermait l'accès libre de la ville. Il ajoutait : "Si vous voulez prospérer, si vous voulez que cette prospérité soit ce qu'elle devrait être, vous devez, par n'importe quel moyen, faire disparaître ces barrières de péage." Il citait l'exemple de la ville d'Ottawa qui, grâce à des ponts libres, avait pu prospérer beaucoup depuis quelques années. Ma conviction est qu'il avait raison. Le temps est passé où ces droits de péage pouvaient exister. Il faut

es faire disparaître. Ce sont des vestiges d'un autre âge et il faut savoir les faire disparaître dans l'intérêt public.

Vient ensuite la mesure relative à une école centrale d'agriculture. La Législature précédente avait nommé une commission agricole composée d'hommes pratiques. On a attaqué cette commission agricole dans la presse et sur les hustings. On dit que cette dépense avait été inutile, que les suggestions de la commission n'avaient jamais été mises à exécution. Mais on ne tient pas compte que des suggestions comme celles-ci prennent toujours un certain temps avant d'être mises à l'exécution. Lorsque cette Chambre a nommé cette commission agricole, son intention ne devait pas être de passer un projet de loi le lendemain du rapport de cette commission. Cette commission a étudié avec attention quelles étaient les causes qui empêchaient notre agriculture de prendre tout l'essor qu'elle devrait prendre. Ils ont étudié comme des hommes pratiques. En parcourant ce rapport on voit qu'il y a là des remarques justes et une connaissance approfondie de notre système d'agriculture. Au nombre des suggestions faites par cette commission, était l'établissement d'une école centrale d'agriculture. Il suffit de parcourir le rapport pour se convaincre que les raisons données en faveur de cet établissement sont des raisons infiniment fortes. Ces raisons sont inébranlables et je suis heureux que le gouvernement veuille mettre en pratique la suggestion faite par cette commission. A moins de raisons bien spéciales, un gouvernement qui prend la peine de nommer une commission composée de spécialistes pour faire étudier un objet spécial doit autant que possible accepter les recommandations de cette commission. C'est pourquoi le gouvernement actuel est décidé à suivre les suggestions des aviseurs qu'ils s'est donnés, et à établir une école centrale d'agriculture. Il n'y a pas de doute que cela coûtera cher, mais depuis un grand nombre d'années, nous avons établi quelques petites écoles d'agriculture. Je ne me permettrais pas de critiquer ces écoles, si je n'avais pas à l'appui de ma critique, les paroles de ces spécialistes, dont la plupart sont des cultivateurs pratiques. Avec cette autorité, je dirai que ces écoles n'ont pas répondu au but pour lequel elles étaient fondées. Elles sont absolument insuffisantes. De sorte que les sacrifices faits pour ces écoles, s'ils ne sont pas absolument inutiles, ne donnent pas dans tous les cas les résultats voulus. Ne vaut-il pas mieux faire de suite un sacrifice considérable, mais le faire d'une manière pratique. C'est une nécessité dans notre pays. La question agricole, c'est la question du jour, car, M. l'Orateur, la province de Québec est essentiellement agricole. On a beau faire des efforts pour développer d'autres industries, la province de Québec est et restera essentiellement agricole, et son avenir est dans son agriculture. Dans presque tous les pays du monde, l'agriculture est excessivement importante. C'est la base de toute société bien organisée, car, sans l'agriculture, un pays ne saurait subsister bien longtemps. Mais, dans la province de Québec surtout, il faut prendre les moyens de faire jouer à l'agriculture le rôle qui lui appartient, de faire rendre à l'agriculture la richesse qu'elle peut donner au pays et nous admettons que, sous ce rapport, il y a encore beaucoup à faire. Le gouvernement l'a compris et je suis convaincu que la Chambre le comprendra. Une école comme celle que l'on veut établir formera des agriculteurs pratiques, qui non seulement sauront labourer, mais sauront pourquoi tel grain ne donne pas le revenu qu'il devrait donner, ce qu'il y a de défectueux dans le sol ; enfin, formera des agriculteurs qui seront des hommes sachant remplir les hautes fonctions qu'ils auront à remplir.

Maintenant, M. l'Orateur, relativement à l'emprunt, j'ai dit et je répète que les emprunts contractés pour rencontrer des obligations nouvelles, pour exécuter des travaux publics, doivent être approuvés ; mais il faut aussi que ces emprunts ne soient faits que si on est en état de rencontrer les intérêts. Quand on emprunte, on doit s'attendre à payer l'intérêt ; or, M. l'Orateur, dans un pays nouveau, on doit emprunter, si on veut développer les ressources publiques. Mais, d'un autre côté, on ne doit pas emprunter au delà de ce que l'on peut payer d'intérêt.

Dans la province, nous avons deux sources principales de revenu : les terres de la couronne et les licences pour ventes de liqueurs enivrantes. Je remarque avec plaisir, comme tout le pays d'ailleurs l'a remarqué, que sous l'administration actuelle les terres de la couronne avaient donné un revenu considérable ; que chaque année ce revenu avait augmenté. Mais je crois qu'il y a moyen de les augmenter encore. Depuis de longues années les terres se vendent 35 cents de l'acre, et si l'on regarde dans les archives du département des terres de la couronne, on voit que, dès 1882, il y a des requêtes de la part des colons demandant l'augmentation de ce prix, y mettant toutefois une condition : " Donnez-nous des chemins et chargez-nous s'il le faut \$1 de l'acre ou \$2 de l'acre ; mais donnez-nous le moyen d'exploiter nos terres."

Depuis ce temps-là, la dette publique actuelle ainsi que l'augmentation qui en sera proposée, est destinée surtout à donner de la valeur à ces terres, est destinée à développer le domaine public. N'est-il pas juste que ceux qui auront besoin de ces terres soient appelés à payer dans la proportion de l'argent qui aura été dépensé dans l'intérêt de ces mêmes terres. Je ne erois pas que la colonisation en souffrirait, pourvu que l'on prenne les moyens qu'il faut pour l'encourager. Je crois que l'on peut facilement augmenter les revenus du pays d'une trentaine de mille piastres, en élevant le prix de vente de 35 cts à \$1 l'acre.

Dans ce même département, il y a encore une chose qui pourrait être réformée : c'est la législation sur les mines. La législation minière a besoin de réforme. Nous avons les mines d'amiante et les mines de phosphate qui sont exploitées. Il a été extrait une vingtaine de mille tonnes de minerai depuis quelques années. Il me semble qu'il serait très facile d'établir une royauté sur ces mines, laquelle sans être exagérée, donnerait un joli revenu à la province. Je crois qu'il serait raisonnable de charger, par exemple, \$5 par tonne pour l'amiante. Il y aurait aussi moyen de faire des réformes qui contribueraient au développement de nos richesses minières, et le gouvernement pourrait retirer des revenus considérables de ces ressources naturelles.

Si nous jetons un coup d'œil sur le département du Trésor, si nous regardons ce qui se passe, si nous nous rappelons bien ce qui s'est dit devant cette Chambre, on a demandé de reprimer l'ivrognerie. On a demandé l'adoption de moyens rigoureux. On a indiqué comme moyen l'augmentation du taux des licences. Personne ne pourra se plaindre de cette augmentation. Le consommateur ne pourra pas s'en plaindre. Il a un moyen bien simple de l'éviter : c'est de ne pas boire. De sorte que l'on peut facilement, dans ce département, en adoptant les mesures suggérées par les autorités religieuses, augmenter les revenus de plus de \$60,000. Ces divers items que je viens d'énumérer peuvent produire plus de \$400,000. Si le gouvernement, si l'honorable Commissaire des terres de la Couronne, et l'honorable Trésorier, qui sont si habiles et

qui savent si bien trouver les moyens de se procurer des revenus, après examen des différentes choses que je viens d'indiquer, réussissent à augmenter nos revenus de \$400,000, n'avons-nous pas tout ce qu'il faut pour rencontrer toutes les dépenses additionnelles que nécessiteront les nombreuses améliorations et les œuvres patriotiques qui sont entreprises par le gouvernement ?

Le discours du trône nous parle des résultats qu'a amenés la loi du mérite agricole. J'ai eu moi-même l'occasion de constater que c'est une excellente loi. Les cultivateurs ont compris que le gouvernement du jour cherchait tous les moyens possibles pour les encourager et leur faire occuper le rang qu'ils doivent occuper dans ce pays.

Son Honneur informe la législature que "les membres du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique ont accepté la somme votée par la législature, en faveur de la minorité de cette province, comme compensation, en rapport avec le règlement de la question des biens des Jésuites ; et j'ai raison de croire que cette acceptation, de la part des représentants autorisés de la minorité, en cette province, aura pour effet de faire cesser toute agitation, à ce sujet."

Je crois que cette Chambre se réjouira aussi du résultat obtenu. "Un homme qui doit être heureux en ce moment, qui doit se considérer comme bien vengé, c'est le chef du gouvernement de cette province. A un moment donné, on a cherché à faire désavouer la loi qu'il avait fait adopter. A cette époque, des esprits étroits ont cherché, au moyen du fanatisme, à allumer la discorde en cette province. Le chef du gouvernement est resté calme devant la tempête, et en face des attaques violentes dont il était l'objet. Aujourd'hui, il doit être fier. Il a reçu l'approbation la plus complète de la part des représentants les plus autorisés des protestants

J'espère que cette acceptation mettra fin à ces accusations des fanatiques qui étaient destinées à causer tant de mal à notre pays.

M. l'Orateur, il y a plusieurs autres questions d'une grande importance à traiter, mais je m'aperçois que je suis déjà allé au-delà des limites que je m'étais tracées, que déjà j'ai été trop long et ai abusé de votre bienveillante attention, je n'entreprendrai donc pas l'examen détaillé de chacune de ces autres questions. Il faut me rappeler que je serai suivi par un des hommes les plus distingués de cette province, par l'un des hommes les plus en état de faire connaître à cette Chambre les idées de nos concitoyens sur les matières contenues dans le discours du trône.

Cependant, avant de terminer, il me sera permis de dire encore un mot, relativement à la question des asiles. Voici une chose qui, dans le passé, a soulevé bien des récriminations, a été la cause d'une agitation assez considérable dans le pays. Cette question était-elle bien connue ? Je ne le crois pas. On a donné une interprétation que l'on n'aurait pas dû donner à ce qui s'est passé. Le devoir du gouvernement est de prendre les mesures nécessaires pour que les aliénés reçoivent les soins que leur état requiert. C'est un devoir public. Dans le passé, des contrats ont été faits avec des particuliers et avec des institutions religieuses. Je ne veux blâmer personne, mais toujours est-il qu'en passant ces contrats, on oubliait ce qui était le plus important. On oubliait que ceux qui entreprenaient l'affermage des asiles d'aliénés le faisaient au point de vue des bénéfices qu'ils espéraient en retirer et que ces malheureux deshérités de la nature qu'on leur mettait entre les mains étaient l'objet de spéculations. Et on s'est aperçu que dans la

plupart des asiles, au lieu de chercher à rendre aux malheureux amenés là, la raison qu'ils avaient perdue, au lieu de leur accorder le traitement que la science médicale permettait d'accorder, on s'est contenté de les faire manger et de les vêtir ; et lorsque le gouvernement a compris que son devoir allait plus loin, et lorsqu'il a voulu le remplir d'une manière plus intelligente et plus humanitaire, il a été arrêté par les contrats qu'il avait consentis. Des lois ont été passées pour tâcher d'obvier aux inconvénients qu'offraient ces contrats. C'est alors qu'est survenue cette agitation que nous avons entendue dans toute la province.

Maintenant, on a semblé croire qu'il y avait là une question de religion. Je n'ai jamais compris cette prétention. Il n'y a pas d'autre chose qu'un contrat civil ordinaire passé entre deux parties contractantes. Quelle différence y a-t-il entre le contrat passé entre le gouvernement et l'asile de Beauport et le contrat passé avec les religieuses ? Je n'en vois aucun, au point de vue du droit. Il n'y a aucune question de religion là dedans. Je vois que le chef de l'Exécutif de cette province nous informe, par son discours, qu'à l'avenir l'Etat entend conserver le contrôle absolu du service médical dans les asiles. Je vois que le gouvernement est décidé à faire, si c'est nécessaire, l'achat ou la construction d'asiles d'aliénés dans un avenir plus ou moins rapproché. En effet, M. l'Orateur, on comprend qu'on devra prendre des mesures afin de ne pas être à la merci de ceux qui ont des contrats, à l'avenir. Les contrats existants doivent expirer bientôt. Le gouvernement ne doit pas attendre l'expiration de ces contrats avant de prendre les mesures nécessaires, soit construire des asiles ou faire de nouveaux contrats. Autrement, il serait à la merci des propriétaires qui pourraient lui imposer les conditions qu'ils voudraient. Il faut dès aujourd'hui prendre des mesures pour administrer, au nom de la province s'il le faut, les asiles d'aliénés, si les asiles refusent d'accepter les conditions du gouvernement. Pour ma part, je serais très heureux de voir les asiles d'aliénés administrés, quant aux soins à être donnés aux pauvres malades, par des institutions religieuses. Tout le monde admettra avec moi que personne n'est plus en état de donner les soins nécessaires aux personnes malades, que ces femmes sublimes qui abandonnent parents, amis, pour aller s'enfermer et consacrer les plus belles années de leur vie au soin des malades. Personne parmi les laïques ne peut le faire avec autant de dévouement ; mais on doit être capable de s'assurer les services de ces personnes qui consacrent leur vie à soigner l'humanité, en même temps qu'on doit être capable d'adopter les réformes que la science médicale moderne nous indique comme devant être adoptées pour arriver à guérir autant que possible ces pauvres aliénés. N'y aurait-il que 5 malades sur 100 de ramenés à la raison, ce serait déjà un motif suffisant pour nous encourager à accepter les moyens que la science nous indique ; et j'espère que le gouvernement est décidé à faire son devoir sous ce rapport, à nous tous de l'aider dans sa tâche. Son programme est grand et patriotique, aidons-en sincèrement l'exécution.

Nous, députés représentants de l'électorat, qui sommes ici pour travailler pour la patrie et pour nos constituants, nous sommes tenus de faire appel à toutes les forces de notre intelligence et à tout le calme de notre jugement, pour nous aider dans l'accomplissement de nos importants devoirs. Devons-nous pour les remplir parfaitement, agir en partisans aveugles, faire tendre tous nos efforts au triomphe de nos partis respectifs, ou devons nous agir en hommes libres et unir nos forces dans un corps compact pour le bien

immédiat de notre province et du pays tout entier. Les partis passent et changent ; la patrie reste. C'est donc par nos votes individuels et indépendants que l'existence du pays va être réglée durant les cinq années prochaines. N'oublions pas la lourde responsabilité qui nous incombe. Unissons nos mains et disons-nous les uns aux autres, dans l'intérêt de la patrie, pour la grande cause que nous avons à cœur, que nous sommes ici pour acquiescer à la volonté proclamée du peuple, de nos concitoyens. Nous ne sommes plus ni libéraux ni conservateurs, nous sommes un seul et unique parti : le parti de l'union, le parti national. Qu'il n'y ait personne contre nous !

M. l'Orateur, on ne se rend pas bien compte de ce qu'est l'esprit de parti et surtout l'esprit de *partisanerie*. Ce n'est pas toujours ce qui fait affirmer à un homme une vérité et la lui fait défendre de toutes ses forces. S'il en était ainsi, ce serait très bien ; mais il y a une limite. Si l'esprit de parti fait soutenir le mensonge, fait abdiquer au partisan sa liberté de parole, pour le lier absolument et aveuglement à un ensemble de pensées, de jugements et de décisions qui lui ont été inspirés par d'autres, ou qu'il se croit obligé de soutenir par tradition de parti, alors c'est de l'esprit de *partisanerie*.

Chacun se rappelle la fable du vieillard qui sur le point de mourir fait rompre des bâtons à ses fils, un à un. Puis les leur fait lier tous ensemble en un faisceau et leur ordonne de les rompre dans un seul coup.

Dans l'union des individus en un parti, il y a une force, mais il faut qu'il y ait unité complète, et si le vieillard avait ordonné à ses fils de lier leurs bâtons en plusieurs faisceaux au lieu d'un seul, le résultat aurait pu être tout autre. Et pourtant, c'est ce que l'esprit de parti a fait dans ce pays ; c'est ce qu'il fait faire aux hommes.

C'est un dissolvant universel. C'est le grand acide, l'eau-forte de l'alchimie politique qui ronge la lame d'acier et corrode les piliers de fer par son âcre virulence, jusqu'à ce que toute la machine gouvernementale d'une nation se dissolve et s'écroule en une masse informe.

Le danger suprême, c'est ce même esprit de *partisanerie*. C'est un roc sur lequel le pays s'est déjà brisé. Il a fallu plusieurs années pour le relever de ce choc ; et il faut faire en sorte de ne pas nous jeter sur le même récif. Il pourrait une autre fois nous être fatal. Instruits par le passé, sachons vaincre nos passions, nos indomptables passions politiques. Préférons la liberté à la passion. Elle est partout cette liberté, dans l'air que nous respirons, dans la lumière que nous voyons, dans les lentes et fortes pulsations de notre sang. C'est l'héritage d'hommes dont les ancêtres sont morts pour elle, dont les pères lui ont sacrifié tout ce qu'ils avaient.

Honneur à ceux qui ont fait face au torrent menaçant pour l'arrêter ; qui ont jeté les fondations d'une digue. Là, il y avait des hommes courageux qui ont mis la main au gouvernail de l'Etat, résolu à peser de toute leur force sur les rayons de la roue qui tournoyait, plutôt que de voir le navire se briser en morceaux sur l'écueil qui était devant lui. Ils ont commencé une bonne œuvre ; ils ont semé une bonne semence. Nous les membres de cette assemblée, M. l'Orateur, nous sommes appelés à régler l'existence du pays durant les cinq années prochaines. Nous sommes choisis pour diriger le cours du torrent depuis sa source même et le faire entrer dans le canal où il coulera doucement vers son but.

Nous ne sommes pas assemblés ici comme les gladiateurs à gages, d'autrefois, pour nous encourager seulement à attaquer ou défendre une forteresse qu'on leur élevait

BOLLEBOLLE
CAMP-SU-PIRE

dans l'arène pour l'amusement des spectateurs. Je vous demande d'unir ensemble vos
mains vigoureuses et de rester côte à côte. Oublions aujourd'hui les souvenirs du passé,
Ne voyons devant nous que les splendeurs de l'avenir. Jetons, loin de nous, les armes
des combats meurtriers et mesquins. Unissons-nous dans l'harmonie parfaite d'une
confiance mutuelle. Comme nous l'a souvent dit le chef du gouvernement actuel :
Cessons nos luttes fratricides : jetons au feu les partis et affermissons notre province.

Et lorsque nos successeurs nous remplaceront dans la carrière pour continuer notre
œuvre, ils se rappelleront ce que nous faisons. Pressons-nous donc les uns contre les
autres, la main dans la main, et qu'un même serment formidable retentisse comme le
tonnerre et s'élève vers le ciel : " Nous nous unissons sincèrement dans l'intérêt de la
patrie commune, et nous travaillerons pour sa grandeur et pour sa prospérité." (Appl.)

LIBRAIRIE
GÉNÉRALE

ensemble vos
nirs du passé,
is, les armes
ariété d'une
ment actuel :
province.
tinuer notre
s contre les
e comme le
ntérêt de la
" (Appl.)

